

vent des heures au pied du Saint Sacrement, et qui ne les inscrivent pas sur les bulletins.

Il y a maintenant trois ans, avec Novembre, que l'œuvre de l'adoration mensuelle est établie à Bienville et je ne puis que remercier du plus profond du cœur le Dieu de l'Eucharistie, du succès remporté. Il n'y a pas eu de défection, et le courage et la bonne volonté des adorateurs se sont toujours maintenus dans un état de grande ferveur.

L'Exposition du Saint Sacrement que nous avons le bonheur d'avoir toute la journée du premier vendredi du mois, contribue pour beaucoup, j'en suis assuré, au bon fonctionnement de notre chère Œuvre.

Nous avons toujours, le soir du premier vendredi, l'heure publique d'adoration qui vient couronner cette délicieuse journée. L'assistance à cet exercice est toujours nombreuse (250 à 300 personnes); la ferveur bien grande. Le programme musical, des mieux choisis, est toujours parfaitement exécuté par quelques dévouées demoiselles enfants de Marie, et membres non moins zélées de l'œuvre de l'Adoration mensuelle. Que Jésus Hostie leur rende abondamment ce qu'elle font pour la gloire de son adorable Sacrement !

Puisse Notre-Seigneur au tabernacle, être content de ce que nous faisons ici pour son amour !

Le *Petit Messager du Très Saint Sacrement* n'est pas étranger à ces heureux résultats, et MM. les curés nous expriment souvent leur satisfaction pour le concours que prête à leur zèle cette pieuse publication. Nous voudrions qu'à l'occasion de l'année nouvelle, les paroisses où le *Messager* n'est pas encore répandu eussent leurs zélatrices, désignées, par le curé lui-même, pour recruter des lecteurs à cette revue. Qu'on se souvienne que la piété eucharistique, pour être solide et durable, a besoin d'être alimentée par de saintes lectures, qui fassent connaître et estimer de plus en plus le Don de Dieu.

Nous rappelons ici les conditions si faciles auxquelles tout chrétien peut faire partie de l'Archiconfrérie, et participer à ses très nombreuses indulgences :

1. Faire inscrire ses noms et prénoms dans le Régistre de l'Œuvre.

2. S'engager, sans obligation de conscience, à faire *une heure d'adoration par mois*, à n'importe quel jour et heure, en présence du Très Saint Sacrement.

N. B. On peut se procurer à nos Bureaux des notices détaillées de l'Œuvre, donnant l'énumération complète des indulgences, la formule de consécration dont peuvent se servir les nouveaux Agrégés, etc. — Prix, franco par la poste : 3 cents ; la douzaine, 20 cts.

